



REGLEMENT INTERIEUR LICENCE

SARL TOP GUN EVASION - CIRCUIT DE KARTING

Article 1 : Ouverture du circuit aux licenciés sous réserve de disponibilité de la piste (planning disponible sur notre site internet)

- Circuit ouvert du mercredi au lundi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Fermeture stand licencié 30mn avant la fermeture du circuit
- Pour rouler entre 12h et 14h vous devez vous présenter à l'accueil avant 12h
- **De mi-juillet à fin aout, la piste n'est pas accessible aux licenciés.** Les locataires des boxes peuvent néanmoins accéder à leur local.

Article 2 : Pour évoluer sur la piste, le licencié doit avoir obligatoirement une licence en cours de validité (loisirs ou compétition) et le droit de piste doit être acquitté. Un licencié mineur devra obligatoirement avoir un tuteur, le tuteur doit être également titulaire d'une licence.

Article 3 : L'accès aux stands licenciés est formellement interdit aux publics et aux accompagnateurs non licenciés.
La société TOP GUN EVASION ne peut être tenue responsable de tout incident en cas de non-respect de cette interdiction.
La zone spectateur se limite aux bâtiments d'accueil et au parking visiteur.

Article 4 : Tout comportement pouvant être dangereux pour les autres pilotes ou les accompagnateurs sera sanctionné par l'exclusion du pilote de la piste.

Le gestionnaire du circuit n'est pas responsable des dégâts occasionnés par d'éventuels débris ou contact avec un autre kart.
Tous les pilotes acceptent les risques liés à la pratique du karting.

Article 5 : Les stands location sont interdits aux licenciés, seul le départ du petit box est autorisé pour s'installer dans les stands pilotes et le retour en fin de journée, le staff du circuit devra en être obligatoirement informé au préalable. Le roulage dans les stands doit se faire au ralenti.

Pour accéder à la piste, les licenciés doivent passer obligatoirement par l'accueil, un jeton par véhicule vous sera remis. Introduire le jeton pour ouvrir la barrière, un véhicule à la fois. Il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans vos véhicules. Nous déclinons toutes responsabilités en cas de dégradation, vol ou dégradation des véhicules stationnés.

Article 6 : Tous les box ouverts sont à la disposition des licenciés, ils doivent rester propres à votre départ.

Le kart doit être stocké, vidangé de son carburant. Aucun jerrican rempli d'essence n'est accepté dans le box, tout appareils électrique devra être débranchés. Le non-respect de cette consigne engagera la responsabilité du locataire en cas d'accident ou incendie.

Nous vous rappelons que vous restez contractuellement obligé d'assurer le box loué. Vous devez assurer votre matériel entreposé (karts, outillages) contre le vol, l'incendie ainsi que les risques locatifs. La société TOP GUN EVASION ne peut être tenue responsable des dégâts causés par le matériel ou l'outillage de son locataire ainsi que les dégâts causés à votre matériel par le gel.

Article 7 : Réglementation obligatoire du roulage :

- Catégorie A : Karts de Location
- Catégorie B : Mini et Jeunes 4T + Minimes 2T
- Catégorie C : Adultes 4T + 2T 100cc et +
- Ordre de Passage : Par série de 10 minutes Cat. A – Cat. B - Cat. A - Cat. C - Cat. A... Sans Location : Cat. B - Cat. C - Cat. B - Cat. C...

La direction se réserve le droit d'interrompre temporairement le roulage des licenciés.

Article 8 : Traversée de la piste interdite à toute personne.

Article 9 : Equipements obligatoire pour les licenciés :

- Combinaison homologuée
- Casque homologué
- Gants
- Chaussures montantes
- Equipement conseillé : Protège-côtes, Tour de cou karting

Article 10 : Le châssis doit être homologué, pontons et spoilers obligatoires. Vérifier le fonctionnement du système de freinage et la conformité du kart (en cas de doute, se renseigner auprès du magasin Of Course).

Article 11 : L'accès des stands pilote aux revendeurs, préparateurs et entraîneurs, est soumis à l'autorisation préalable de la direction et au dépôt de la carte professionnelle à l'accueil.

Article 12 : En cas de litige, la direction se réserve le droit de saisir la commission de discipline de la fédération délégataire ou d'engager d'éventuelles poursuites pénales. Toute personne qui entre dans l'enceinte du circuit Top Gun Evasion accepte automatiquement et sans réserve de se conformer au présent règlement ainsi qu'à la réglementation en vigueur.